LE REMBOURSEMENT DES CONSULTATIONS EN ART-THERAPIE

Voici une liste non exhaustive des Mutuelles proposant des forfaits de prise en charge : AGF / Allianz - Agrica - Apicil - Apreva - April entreprises - Axa - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Gan - Generali - Groupama - Groupe Apri - Groupe D&O - Groupe Mornay - Ipsec - Ircem - La Mondiale / AG2R - LMDE - Maaf - Macif - Malakoff Médéric - Matmut - MGEN - Mutuelle Générale - Novalis Taitbout - Swiss Life - Thélem - Vauban Humanis...

La pratique de l'Art-Thérapie se développant en France un peu plus chaque année, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre mutuelle même si cette dernière n'apparait pas encore dans la liste.